



Le Bulletin

Volume 51 Numéro 13

Édition du 30 mars 2023

Dans ce Bulletin

Budget provincial en éducation : des cibles chiffrées pour la réussite et des moyens discutables pour les atteindre!p. 1-2

Budget provincial et Fonds de solidarité FTQp. 3

Crédit d'impôt pour l'achat de fournitures scolaires d'éducateur admissible... en attendant que le gouvernement se réveille!p. 3-4

Budget provincial en éducation : des cibles chiffrées pour la réussite et des moyens discutables pour les atteindre!

C'est dans le dévoilement du budget du ministre des Finances Éric Girard que nous avons pu constater que, pour le gouvernement de la CAQ, placer l'éducation au coeur de ses priorités rimait avec l'atteinte d'une diplomation de 90% de ses élèves... du secteur jeunes.

À l'Agenda

Vendredi 31 mars 2023

Soirée quiz des jeunes (inscription requise)

Heure : 18 h

Lieu : Dorchester cuisine & complicités
232, rue Richelieu, 2e étage,
Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 6X9

Vendredi 7 avril au lundi 10 avril

Joyeuses Pâques!

Mardi 18 avril 2023 (Changement de date)

7^e rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30 (inscription à compter de 18 h)

Lieu : Corporation du Fort St-Jean
15, rue Jacques-Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 8R8

Mais c'est lorsqu'on se penche sur les moyens qui seront mis en place pour l'atteinte de cet ambitieux objectif qu'on peut douter des résultats qui seront obtenus!

En effet, le gouvernement prévoit, pour y arriver, investir près de 2,3 milliards de dollars additionnels (par rapport au budget déposé en 2022) en éducation et en enseignement supérieur **d'ici 2028**. De cette somme, 1,5 milliard ira pour :

- «accroître la persévérance scolaire»¹ (789 millions)
- «améliorer la performance du réseau»¹ (240 millions)
- «rendre la formation professionnelle plus attrayante et contrer la pénurie de main-d'oeuvre»¹ (267 millions)
- «accélérer l'entretien du parc immobilier»¹ (208 millions)

Parmi ces cibles d'action, on pense que d'agir sur la maîtrise de la littératie et le la numératie favorisera l'augmentation de la persévérance scolaire. On octroiera à cet objectif un montant de 50 millions en 2023. On prévoit d'«accompagner les élèves ayant des besoins particuliers, de soutenir la réussite et le bien-être des élèves (18 millions en 2023), de favoriser l'accès aux

(suite p. 2)

projets pédagogiques particuliers et de valoriser la culture et la citoyenneté québécoise. »¹ (33 millions en 2023)

Enjeux au niveau de la littératie/numératie

Étrangement, on prévoit qu'une plateforme numérique de tutorat sera en mesure de rehausser le niveau de littératie et de numératie des élèves. On va se le dire, il est fort probable que ces ressources soient consultées par les élèves motivés, ceux qui vont déjà en récupération pour s'améliorer! Quel impact pour les vrais élèves en difficulté? Les autres mesures pour remédier à la situation seront d'ajouter des conseillers pédagogiques pour accompagner les enseignants du primaire et du secondaire, d'ajouter des oeuvres littéraires dans les écoles et d'offrir un soutien financier pour développer le goût de lire.

Enjeux des élèves en difficulté

Par ailleurs, afin d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers, on engagerait de nouvelles ressources spécialisées, on poursuivrait le déploiement des maternelles 4 ans malgré la pénurie, on offrirait des services éducatifs complémentaires en ligne et on mettrait les écoles privées au jeu pour accueillir des élèves handicapés ou en difficulté. Tout cela avec la modique somme de 12 millions en 2023. Il n'y aura pas d'ajout de classes spécialisées, pas de formation des groupes en tenant compte du nombre de plans d'intervention et des besoins des élèves... et on ne précise pas si les établissements privés auront l'obligation de garder les élèves qu'ils prennent en charge!

Rendre accessibles les projets particuliers à tous

Selon cette orientation, on comprend que le gouvernement ne semble pas prendre en compte que la raison principale pour laquelle les élèves fréquentant un programme particulier réussissent mieux est, qu'à la base, la clientèle qui les fréquente a été soigneusement sélectionnée. On retrouve habituellement, dans ces groupes, des élèves déjà motivés ou ayant des parents motivés; critères connus pour favoriser la réussite scolaire! Est-ce que le fait d'avoir accès à un programme particulier pour tous les élèves règlera le manque de motivation pour tous? Rien n'est moins sûr!

Ce qui est certain, toutefois, c'est que pendant que le gouvernement sera occupé à catégoriser les élèves selon leurs intérêts, il pourra continuer d'ignorer l'élé-

phant dans la pièce : la classe régulière ne peut répondre aux besoins de tous les élèves! De plus, au secondaire, il y a l'exode des bons élèves vers le privé et son financement, malgré que celui-ci, contrairement à l'école publique, puisse choisir sa clientèle! N'oublions pas que des 789 millions annoncés, 168 millions seront consacrés aux projets particuliers d'ici 2028. De plus, des 33 millions prévus en 2023, une bonne partie de la somme ira pour augmenter le soutien aux parents qui passera de 200 à 300\$.

Soutenir la réussite et le bien-être des élèves

On maintiendra des agents de soutien pour les familles défavorisées dans les milieux ainsi qualifiés. On ne parle pas ici d'ajout, mais bien de maintien du personnel déjà en place. Aussi, on poursuivra le projet pilote d'aide à la classe en l'implantant dans 100 classes de plus, pour un total de 200 l'année prochaine. Par conséquent, on continuera d'offrir les conditions optimales durant l'expérimentation. Mais est-ce que ces conditions pourront être offertes lorsqu'on implantera le programme à la grandeur du Québec? La question est légitime.

Moderniser la formation professionnelle

Cette fois-ci, le gouvernement semble bien décidé à accorder un peu plus d'attention à la formation professionnelle... une bonne nouvelle? Peut-être pas... On dirait bien que pour le gouvernement de la CAQ, moderniser la formation professionnelle passe par une augmentation de l'offre des programmes en accéléré, en même temps qu'une offre accrue de formation à temps partiel et l'amélioration des moyens et équipements technologiques. Si la 3^e mesure semble alléchante, les deux qui précèdent peuvent s'avérer problématiques, particulièrement si le financement à la sanction est maintenu, ce que le libellé du texte laisse présager. De plus, une formation à temps partiel a rarement lieu de jour. On risque donc de vivre une pression accrue pour offrir des cours les soirs et fins de semaine. Bref, si on augmente les offres de formation accélérées et à temps partiel, qu'advient-il de l'offre de formation régulière?

Et à l'éducation des adultes?

Aucune mesure n'est annoncée... ce sont encore les grands oubliés!

(suite p.3)

Améliorer l'efficacité du réseau

On parle ici essentiellement d'améliorer l'accessibilité aux données... pour le ministère. En effet, quand les enseignants peinent à obtenir le dossier d'un élève et que les traces de ses difficultés sont transmises au compte-gouttes (quand elles ne disparaissent pas carrément) il est difficile de croire que le gouvernement a réellement l'intention de favoriser l'accès aux données par les intervenants de première ligne! Mais le ministère doit y avoir accès, aux fins de statistiques.

Entretenir les écoles

Enfin, comme le premier ministre remet en cause l'état de vétusté des écoles, on ne consacrera qu'un montant additionnel de 208 millions pour leur entretien. Vous comprendrez que mon commentaire se veut quelque peu ironique! Rappelons qu'en 2020-2021, le Québec comptait 2747 établissements d'enseignement préscolaire/ primaire, secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Une moyenne de 75 000\$ par établissement sur 5 ans est-elle suffisante pour répondre aux besoins, considérant que «61% des bâtiments sont actuellement en mauvais état?»²

1- Source : Gouvernement du Québec, Budget provincial 2023-2024

2- Source : Journal de Montréal, Budget Girard, encore plus d'écoles vétustes au Québec, 21 mars 2023

Budget provincial et Fonds de solidarité FTQ

Comme certains l'ont peut-être noté, le budget du gouvernement provincial est venu modifier les conditions d'admissibilité au crédit d'impôt de 15% pour certains cotisants au fonds.

En effet, les cotisants au Fonds qui gagnent plus de 112 000\$ par année ne recevront plus le crédit d'impôt de 15% du gouvernement fédéral. Cela ne toucherait pas les enseignantes et les enseignants puisque le maximum de notre échelon salarial est de 92 027\$/année... (à moins que nous obtenions une augmentation salariale de 20 000\$ d'ici 2024, moment où les nouvelles conditions entreront en vigueur).

De plus, pour les RÉER+ cotisés à compter de 2024, la durée minimale de conservation des sommes investies au sein du Fonds, pour tout motif de retrait autorisé, passera progressivement de 2 ans à 5 ans.

Selon certaines rumeurs, le gouvernement fédéral pourrait emboîter le pas au provincial. Il faut savoir que cette mesure vise à favoriser l'épargne retraite chez les petits salariés ainsi qu'à ouvrir la cotisation par prélèvement bancaire et par montant forfaitaire qui sont actuellement hors d'atteinte (les investissements au fonds dépassent chaque année les sommes accordées par le gouvernement).

Crédit d'impôt pour l'achat de fournitures scolaires d'éducateur admissible... en attendant que le gouvernement se réveille!

Cela fait déjà quelques années que certaines enseignantes et certains enseignants peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt fédéral pour l'achat de matériel scolaire.

Sous certaines conditions, les enseignantes et enseignants du secteur jeune peuvent demander jusqu'à 1000\$ en dépenses admissibles, et recevoir jusqu'à 150\$ de remboursement lors de la production de leur rapport d'impôt au fédéral, en inscrivant le montant total de leurs dépenses «à la ligne 46900»¹.

Éducateur admissible?

Vous serez considéré comme un éducateur admissible si vous répondez aux deux critères suivants :

- «Vous étiez employé au Canada comme enseignant ou éducateur de la petite enfance dans une école primaire ou secondaire, ou dans un établissement réglementé de service de garde d'enfants.
- Vous étiez titulaire d'un brevet, d'un permis, d'un diplôme ou d'une licence en enseignement, ou d'un brevet ou d'un diplôme en éducation de la petite enfance, qui était valide et reconnu dans la province ou le territoire où vous étiez employé.»¹

(suite p. 4)

Notons cependant que les enseignants de la formation professionnelle et de l'éducation aux adultes ne sont pas admissibles à ce crédit, avec les critères actuels. Selon le gouvernement fédéral, il semble que ces enseignants n'ont pas à acheter des fournitures scolaires de leurs poches...

Par ailleurs, bien que l'éducation soit un champ de compétence provinciale, il n'existe pas de crédit équivalent au Québec, lors de la production du rapport d'impôt. On peut donc se questionner si le gouvernement provincial considère que les enseignants n'ont actuellement pas besoin de sortir de l'argent de leur poche pour enseigner, ou encore qu'ils doivent le faire sans espérer un quelconque remboursement? On vous laisse choisir quelle version de l'histoire est la bonne selon vous!

Dépenses admissibles

Pour être admissibles, les frais engagés doivent avoir été utilisés «pour enseigner ou faciliter l'apprentissage des élèves.»¹ Les achats doivent aussi avoir «été consommées ou utilisés directement dans l'accomplissement des fonctions liées à l'enseignement»¹ vous ne devez pas avoir reçu «un remboursement, une allocation ni aucune autre forme d'aide pour cette dépense»*

Les fournitures scolaires sont des biens consommables, par exemple, des crayons, cartables, effaces, etc. Les biens durables visés par le règlement sont :

- les livres, les jeux et les casse-têtes;
- les contenants (comme des boîtes en plastique ou

- des boîtes de rangement);
- les logiciels de soutien éducatifs;
- les calculatrices (y compris les calculatrices graphiques);
- les supports de stockage de données externes;
- les webcams, microphones et casques d'écoute;
- les projecteurs multimédias;
- les dispositifs de pointage sans fil;
- les jouets éducatifs électroniques;
- les chronomètres numériques;
- les haut-parleurs;
- les appareils de diffusion de vidéo en continu;
- les imprimantes;
- les ordinateurs portatifs, ordinateurs de bureau et tablettes électroniques, à condition qu'aucun de ces articles ne soit mis à la disposition de l'éducateur admissible par son employeur afin d'être utilisé à l'extérieur de la salle de classe.

Si vous avez engagé de telles dépenses cette année, rappelez-vous qu'actuellement, le gouvernement provincial verse aux parents une somme pour les fournitures scolaires, alors qu'il refuse de rembourser les fournitures achetées par les enseignants dans l'exercice de leurs fonctions. Vous pourriez donc bénéficier du remboursement d'impôt au fédéral jusqu'à ce que le gouvernement provincial se réveille... ou décider qu'en 2023, vous cesserez de financer l'école publique de votre poche!

* Certaines conditions s'appliquent, consultez le site de l'ARC pour plus d'information.

1- Source : www.canada.ca (site de l'ARC) à propos de la déclaration de revenus pour l'année fiscale 2022



Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org
Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et
de 13h à 17h (vendredi : 15h45)